



CONSEIL MUNICIPAL D'ANNOT

Philippe RIGAULT – Michèle AGOSTINI – Francis KUHN – conseillers municipaux

Lettre d'information aux annotaines et annotains

ANNOT, le 31 août 2014

Edito :

Depuis notre 1^{ère} lettre, datée du 31 mai, il s'est passé peu de choses s'agissant de la vie démocratique de notre commune : un seul conseil municipal, le 20 juin, à 14h30, au prétexte de la désignation des grands électeurs appelés à élire le seul et unique sénateur de notre département, le 28 septembre prochain, et un seul conseil communautaire.

Y avait-il matière à faire plus ? Oui, assurément, puisque c'est le début du mandat et qu'il faudrait organiser le travail des commissions, prendre des contacts tous azimuts pour étudier, financer, planifier les projets, informer les annotaines et les annotains, faire que la saison d'été soit plus réussie que les années précédentes, etc.

Or, rien de tout cela ne s'est produit et ne se produira.

Nous avons écrit, questionné, proposé, sans aucune autre réaction que l'inertie, le manque d'intérêt, l'immobilisme ; quelquefois, nous avons même récolté, notamment en commission, des mensonges, des preuves d'incompétence, de la mauvaise foi et parfois des insultes.

Quant aux nouveaux élus entrants, ils auraient très bien pu décider de faire preuve d'indépendance, de travailler pour ANNOT, mais nous n'en voyons pas la manifestation.

Vous êtes nombreux à nous dire que, « maintenant, vous y êtes », comme si cela changeait quelque chose. Cela oblige à respecter un certain formalisme, c'est vrai, mais sur le fond, nous devons constater que, face à l'inertie, au manque de travail et de convivialité, notre action se limite à interpellier (souvent sans réponse), à encore et toujours rappeler la règle, dénoncer le laxisme, attirer l'attention sur tel ou tel dysfonctionnement, quelquefois avec succès, d'autres fois, sans réaction, à nouveau.

Cette seconde lettre ne sera, malheureusement, que le reflet de ce manque de travail, alors que tant de choses devraient être engagées, de l'aveu même de certains élus de la majorité.

De nombreuses lettres interpellant le maire ont été envoyées – vous pouvez les lire sur le Blog www.philippe-rigault.fr, ou simplement nous en demander des copies. Des irrégularités ont été dénoncées, des demandes d'interventions, des demandes de réunions, des rappels à la loi, avec un succès très relatif. Ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons pour la commune et l'intercommunalité, comme nous l'écrivions déjà dans la précédente lettre.

Déplorons aussi l'absence de communication de la commune : qu'est donc devenu l'Ombre du Baou ? La communauté de communes en restera-t-elle au premier bulletin daté de janvier 2013 ?

Au fond, rien n'a changé : ce sont toujours les 4 mêmes qui gèrent la commune sans tenir compte des autres élus qui comptent « pour du beurre », et avec une efficacité toute relative...

Les commissions se sont réunies 1 seule fois (sauf la commission associations, sports et loisirs qui s'est réunie 2 fois) : là encore, on constate le manque de travail, le manque de programme et le manque de suivi.

CAMPUS Platon : projet toujours aussi flou

Le 11 août, nous avons adressé un courrier au maire afin de lui demander à nouveau d'organiser au plus vite une séance de travail sur le devenir du Campus Platon, pour lequel seul un accord de principe a été

donné par le conseil municipal le 28 avril dernier, afin d'engager cette opération, autoriser le maire à rechercher les financements nécessaires et à lancer les demandes de subventions.

Au cours de cette séance, nous avons réaffirmé notre accord pour cette acquisition, mais relevé plusieurs obstacles :

- d'une part, le budget 2014, tel que présenté en commission des finances jeudi 24 avril dernier et voté en conseil municipal le 28 avril, ne prévoit que 200.000 euros pour le Campus, inscrits au compte 23 (compte de travaux), or, ni le conseil municipal, ni le maire, ordonnateur, ne peuvent engager de dépenses, ici 1.150.000 euros, pour l'acquisition (compte 21), si les crédits correspondants ne figurent pas au budget en cours d'exécution,

- d'autre part, le projet de réaménagement (quels services, quelles règles de fonctionnement, quelles modalités d'affectation des logements, ...) n'est pas explicité, ni discuté : nous souhaitons que le projet soit discuté et validé en commission des travaux ou en commission des finances, ou les 2,

- enfin, nous avons affirmé que nous ne donnerons notre accord que si le projet est détaillé et après avoir vérifié qu'il correspond vraiment aux besoins de la population, et, bien entendu, si le financement était détaillé : hormis le coût d'acquisition, la part des études et de la maîtrise d'œuvre, la part des travaux de réaménagement, la part de subventions, la part d'autofinancement, la part financée sur emprunt, les revenus locatifs estimés, etc... doivent être analysés.

Depuis le 28 avril, 3 mois et demi se sont écoulés sans la moindre discussion, ni même information sur ce projet, hormis la demande de subvention, votée en conseil municipal du 20 juin 2014, pour un montant de 150.000 euros, auprès de la Région, pour l'acquisition du bâtiment, laquelle mentionne d'ailleurs que la différence, soit 1.000.000 d'euros est « autofinancée », ce qui, à ce stade est faux, puisque le budget communal ne prévoit pas un tel financement.

Nous avons relevé que le maire a qualifié cette acquisition d'opération « phare » pour la commune, afin de réaliser une maison de services aux publics.

Pour ce qui nous concerne, notre projet est celui d'un centre médico-social susceptible d'accueillir des services sociaux, médicaux et des logements pour personnes âgées non dépendantes.

Dans ces conditions, et en l'absence de mise au point du projet conforme à nos engagements envers les annotains et les annotaines, nous avons prévenu que nous ne pourrions que refuser, à l'avenir, de cautionner davantage une démarche dont nous sommes, de toute manière, écartés, et qui conduira de nombreux annotains à constater qu'ils ont été trompés comme nous.

Seul un vrai projet permettra d'établir un bilan dépenses / recettes et d'éviter de creuser la dette (une fois de plus). Rappelons que, s'agissant des charges prévues au budget 2014 (011), la hausse entre le prévu 2014 et le prévu 2013 est de 29,45 %, et entre le prévu 2014 et le réalisé 2013, de 46,34 %...

COMMUNAUTE DE COMMUNES Terres de Lumière

Le contexte législatif appelle à de nouvelles évolutions, à la fois sur la taille des communautés de communes (de 5000 habitants minimum à 20000 semble-t-il), et sur de nouveaux transferts de compétences des communes vers les intercommunalités. Une nouvelle réforme, en cours, devra être appliquée par les Préfets dès l'année prochaine.

S'agissant de notre communauté de communes, on peut espérer quelques changements. Il faut bien avouer que, pour le moment, le programme du Président ressemble plus à une coquille vide, la communauté étant réduite à la mise en œuvre des éventuels souhaits des communes (dixit le Président) : une auberge espagnole, en quelque sorte...

CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014 : beaucoup d'irrégularités

Beaucoup de remarques ont été formulées par [lettre au maire](#) à propos de cette séance :

- l'horaire inhabituel de la séance (14h30) aurait été dicté par le Préfet : seule la date de la séance était imposée, pour que, dans toute la France, les délégués des conseils municipaux, qui seront convoqués le 28 septembre pour élire les sénateurs, soient désignés le même jour,

- la facture de l'avocat choisi par Mr BALLESTER dans le cadre du contentieux électoral serait imputée à la commune : c'est parfaitement illégal, la commune n'étant nullement mise en cause,

- absence de délibération autorisant le versement de la subvention annuelle à l'office de tourisme : le conseil municipal est « court-circuité » et c'est illégal,

- les rapports d'activité de l'Office du tourisme pour les 5 années écoulées n'ont pas été communiqués au conseil municipal, alors que la loi l'oblige,
- la délibération de demande de subvention auprès de la Région déjà évoquée plus haut.

NOS INTERVENTIONS RECENTES

Le [panneau d'entrée d'agglomération en venant du FUGERET](#) était absent depuis des mois, ce qui n'était pas sans poser des problèmes de responsabilité en cas d'accident : un nouveau panneau a finalement été posé très rapidement après notre demande.

Une lettre interpellant le maire à propos de la [fermeture de la station-service](#) est toujours sans réponse.

Une autre lettre à propos de la [réparation de l'éclairage public à Rouaine](#) est sans réponse.

Une lettre demandant au maire s'il avait pris [les arrêtés de délégation de fonctions](#) indispensables pour justifier le versement d'indemnités aux 4 adjoints, également restée sans réponse. En effet, aucun arrêté n'est affiché sur les panneaux de la mairie.

SAISON d'été : les raisons d'un manque de fréquentation

Cette année, le nombre de vacanciers en France aurait baissé de 4 %, et 34 % des français sont partis à l'étranger, contre 28 % l'an dernier. Internet et la recherche permanente du meilleur rapport « qualité-prix » sont devenus des outils incontournables de l'organisation des vacances. Or la France est loin d'être bien notée et beaucoup d'acteurs du tourisme n'en sont pas conscients.

A Annot, l'activité touristique est primordiale pour les hébergeurs (hôteliers, camping, loueurs de gîtes et chambres d'hôtes ...), les restaurateurs et certains professionnels des activités de pleine nature ; c'est aussi un appoint indispensable pour beaucoup de commerçants pour qui la réussite de la saison d'été conditionne la bonne tenue de leur chiffre d'affaires annuel.

Tous les acteurs du tourisme annotain le reconnaissent : l'été n'a pas été à la hauteur de leurs attentes. Fréquentation, budget, activités, animations : tous les paramètres sont en retrait. Même si le phénomène semble partagé avec les territoires touristiques de notre secteur, il apparaît qu'ANNOT est plus durement touchée. De nombreuses raisons concourent à ce résultat désastreux et périlleux pour nombre de professionnels :

- un manque évident d'organisation et de promotion de la destination « ANNOT » auprès des touristes ; le temps où il suffisait d'attendre que les touristes viennent est pourtant révolu depuis longtemps et de nombreuses communes touristiques de notre secteur l'ont bien compris, mais pas à ANNOT...

- une qualité d'accueil, d'activités, de séjour très moyenne, voire décevante dans beaucoup de domaines.

Même s'il y a eu un peu plus d'animations cette année (2 par semaine), nous pensons que c'est insuffisant, quoiqu'il en soit, et nous demandons que la situation fasse l'objet d'une enquête auprès de l'ensemble des professionnels du tourisme et des commerçants sur la base d'un questionnaire auquel nous sommes prêts à collaborer, et que les résultats soient suivis d'une présentation et d'un débat avec eux, afin de préparer dès maintenant les actions de promotion et de relance de la fréquentation pour l'été 2015.

Nous demandons aussi que l'office de tourisme publie au plus vite ses statistiques de fréquentation, en y ajoutant les chiffres de fréquentation de la piscine.

CENTENAIRE de la guerre de 1914 : toujours pas de réponse à nos propositions

Comme déjà indiqué dans notre [lettre du 31 mai 2014](#), Michèle AGOSTINI avait questionné, dès le 5 mai, le maire sur le [projet de commémoration](#) du centenaire de la guerre de 1914, sans vraie réponse.

Le gouvernement, par la voix du ministre des anciens combattants, avait invité les municipalités à faire sonner le glas et le tocsin des édifices publics, ce vendredi 1er août, pour célébrer le centenaire de la mobilisation générale : à ANNOT, rien.

Des commémorations dans toute la région pour la libération : à ANNOT, rien.

Recours contre le scrutin du 23 mars : rejet du tribunal administratif de Marseille

Le jugement est tombé le 10 juin 2014 : rejet de notre recours au motif principal que nous n'avons pas apporté la preuve de la parution de la nuance politique avant le scrutin.

Nous avons donc fait appel en Conseil d'Etat et produit des pièces établissant sans aucune contestation possible que la nuance politique DVG (Divers gauche), défavorable à notre liste, a bien été publiée dans le journal La Provence le 17 mars 2014, mais aussi sur le site du ministère de l'Intérieur.

Conseil de développement du Pays : une instance utile

Le [conseil de développement](#) est une assemblée consultative formée au sein de chaque pays pour être associée à l'élaboration du projet de territoire ou de la charte de pays, ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Cette assemblée participative prend des formes diverses selon les territoires et des compositions très variées (associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires). Elle élabore avis et propositions pour les élus sur l'ensemble des politiques publiques.

La loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet, organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs en exigeant la création d'un conseil de développement au sein de chaque agglomération.

Art. 26 (extrait) : « Un Conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, est créé par des délibérations concordantes des communes et des groupements. Le Conseil de développement s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté pour toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci. »

Initialement, le Conseil de Développement du Pays des 3V a été créé en avril 2002 sous la forme d'une association Loi 1901 sur le fondement de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juillet 1999. Dès sa création, il a participé activement, aux côtés des élus, à l'élaboration de la Charte de Pays et à l'amorce d'une dynamique locale sur le territoire. Sa dénomination est : Conseil de Développement du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var.

Depuis la reconnaissance officielle du périmètre du Pays par arrêté du Préfet de Région, le Pays est entré en phase opérationnelle d'accompagnement des projets inscrits dans le cadre du Contrat de Pays et le Conseil de Développement adhère à cette dynamique, en participant notamment aux comités de pilotage des projets structurants, aux comités de programmation Leader et à l'évaluation des contrats de territoire.

Le Conseil de Développement, branche citoyenne du Pays, exerce un rôle de concertation sociale et permet de faire émerger les expériences issues du terrain, de proposer des orientations et de formuler des avis. Il est ainsi, aux côtés des élus, une instance de participation des habitants aux choix d'aménagement et de développement du territoire. Il peut s'autosaisir de tout projet de développement local. Il joue un rôle d'animation et de communication auprès des habitants avec l'organisation de réunions publiques, de fêtes, de journées à thème.

Se voulant le reflet de la diversité des activités économiques, sociales et culturelles du territoire, le Conseil de Développement est ouvert aux habitants, aux associations, aux socioprofessionnels, aux élus et aux organismes d'intérêt général. Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans (dernière élection en 2014). Son Président actuel est Henri Dalbiès.

Le Conseil de Développement bénéficie du concours financier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Alpes de Haute Provence et des Communautés de Communes du Pays A3V. Pour la démarche prospective, il bénéficie également d'une contribution du Comité de Pays.

Un gros travail vient d'être engagé afin d'élaborer la candidature du pays au programme européen LEADER 2015-2020, dont le dossier doit être déposé avant la fin de l'année. De nombreuses réunions doivent permettre de mettre en commun les idées, projets, enjeux de cette nouvelle candidature qui devrait porter sur un budget minimum de 1,5 millions d'euros.

2 membres du conseil d'administration sont à votre disposition à ANNOT : Pascal LAUTARD (Oh 3 Cèpes) et Francis KUHN.

Les articles du Blog pour approfondir :

- [Ce soir à 18 heures - Comité de ligne des CP à la salle polyvalente d'ANNOT](#)
- [Réouverture de la ligne des Chemins de Fer de Provence après l'accident du 08/02/2014](#)
- [L'artificialisation des sols n'est pas encore jugulée](#)
- [Egalité des territoires ?](#)
- [Intercommunalités : censure constitutionnelle d'une disposition qui a été utilisée pour la communauté de communes Terres de Lumières](#)
- [Recours à propos du scrutin du 23 mars : un droit de réponse a été transmis à NICE MATIN](#)

Et bien d'autres à venir